CHRONIQUE

DES ÉTUDES LATINES

PAR J. MAROUZEAU

I. — CONGRÈS ET SOCIÉTÉS.

Le Congrès international des linguistes annoncé dans la précédente Chronique a tenu ses séances à Rome du 19 au 26 septembre. Indépendamment des communications relatives au latin, présentées par des membres de notre Société (MM. JURET, BURGER, BARTOLI, SAFAREWICZ), les visites à la « nouvelle Rome antique » (forum d'Auguste, marché de Trajan, temples de l'Argentina, abords du Capitole) et des excursions aux environs (Ostie et Tivoli) ont donné aux congressistes l'occasion de se retremper dans l'atmosphère latine.

Il convient de signaler, à propos de ce Congrès, la brochure que vient de publier Mlle Chr. Mohrmann sur *L'organisation et l'activité du Comité permanent de linguistes* (Nimègue, Dekker, 1933). On y verra comment, par les soins de ce Comité, la linguistique dispose aujourd'hui d'une organisation que peu de sciences ont l'avantage de posséder. « Le Comité ne prend pas seulement soin que des congrès de linguistes se tiennent régulièrement (en principe tous les trois ans), mais ses membres, répandus dans le monde entier, suivent attentivement tous les grands mouvements qui se font dans la science du langage... Le Comité tient compte en particulier des désirs de tous ceux qui s'appliquent aux diverses branches, afin que soit discuté aux congrès tout ce qui est d'intérêt vital et afin que ces congrès donnent lieu à un échange d'idées vraiment fructueux... » Les linguistes peuvent aussi adresser au Comité leurs propositions en vue de faire inscrire au programme des séances plénières les questions qui leur paraissent utiles à discuter. La correspondance doit être adressée à Mgr Jos. SCHRIJNEN, secrétaire général du Comité, *17, St. Annastraat*, Nimègue, Hollande.

— Une section de philologie classique vient d'être créée au *Centro de estudios historicos* de Madrid. Avec l'assistance de M. G. Bonfante, elle projette de publier un *Bulletin* destiné à accueillir des travaux de linguistique et de philologie classique. On peut attendre de cette organisation un renouveau des études classiques en Espagne. C'est un point

sur lequel il y aura l'occasion de revenir dans cette *Revue*, à propos d'un article que vient de nous envoyer M. J. M. Pabón, membre actif de ce centre d'études, sur l'enseignement du latin en Espagne.

— J'ai signalé dans une précédente Chronique (cf. ci-dessus, p. 45) l'initiative de M. I. Wieniewski en faveur d'une utilisation du latin comme langue internationale. Il ne manque pas de latinistes qui pensent que le latin doit rester dans son rôle historique et ne pas prétendre à une nouvelle vie dans le monde moderne pour lequel il n'est pas fait ; que pour servir de langue internationale il est d'apprentissage et surtout de pratique trop difficile ; qu'on a tout avantage, théoriquement et pratiquement, à se servir dans les relations internationales ou d'une langue artificielle qu'on apprend en quelques heures ou, selon les circonstances, de telle des grandes langues d'usage, que tout homme cultivé a apprises au cours de ses études. Mais je dois dire aussi qu'en France même la remise en honneur du latin vivant ne manque pas de propagandistes. M. G. Broche a conçu le projet d'organiser une correspondance internationale en latin ; M. Nicolau s'emploie à faire du latin la langue internationale de la médecine (cf. ci-dessus, p. 23) ; M. A. Dain me dit qu'il use commodément du latin dans ses relations avec les savants étrangers. Ceux que la question intéresse trouveront dans un récent article de M. Wieniewski (*Revue universitaire*, juillet 1933, p. 145-147) des renseignements sur l'activité de diverses organisations : la *Societas linguae latinae usui internationali adaptandae* de Varsovie, que préside l'illustre Th. Zielinski, la Société de même titre de Budapest, la *Societas latina* de Munich, que préside le Dr G. Lurz, etc. Ce dernier, me dit M. M. G. Nicolau, a l'intention de fonder une *Association internationale des latinistes*, dont le but principal serait de rétablir le latin dans l'usage scientifique international.

II. — Bibliographie et documentation.

Mme G. de Grolier vient de fonder une *Revue du livre* (rédaction et administration : 30, boulevard Saint-Michel, Paris, VIe), qui, sans faire double emploi avec les périodiques spécialisés, destinés aux libraires, bibliothèques, bibliophiles, se propose de donner une information plus large et plus compréhensive. Elle sera consacrée d'une part aux problèmes d'organisation matérielle de la bibliographie : bibliothèques, lectures, prêt, références, d'autre part à la bibliographie des livres nouveaux avec extraits de comptes-rendus. L'antiquité classique aura sa place dans cette revue documentaire, et le premier numéro, paru en novembre de cette année, contient un article sur le problème de la bibliographie et de la documentation dans le domaine des études gréco-latines.

— Il n'est peut-être pas inutile de signaler ici une brochure publiée récemment par l'Imprimerie spéciale de thèses, Paris : *Pour imprimer et éditer économiquement une thèse*, où les jeunes travailleurs trouveront des indications qui leur manquent souvent sur la manière de préparer un manuscrit pour l'impression, de corriger les épreuves, de comprendre un devis d'imprimeur et la technique d'une publication, etc.

— M. G. Sanna (41, T. Angelini, Vomero, Napoli) projette la publication, à partir de 1934, sous les auspices de l' « Ente nazionale di cultura », d'une *Bibliografia dell' età romana imperiale*, fondée sur un choix pour la période antérieure à 1880, et exhaustive à partir de cette date. L'annonce détaillée en a été faite dans un article de M. G. Sanna publié par la revue *Nuova Italia*, août-septembre 1933.

— M. P. Collinet, à qui on doit une *Bibliographie des travaux de droit romain en langue française*, vient de publier dans la *Revue historique de droit français et étranger*, 1933, p. 324-334, un *Répertoire des bibliographies, vocabulaires, index, concordances et palingénésies du droit romain*, sorte de bibliographie à deux degrés, d'un type qu'il serait souhaitable de voir généraliser dans tous les domaines.

III. — Travaux en cours et en projet.

Dans une précédente Chronique (t. X, 1932, p. 311), je faisais appel aux spécialistes pour les inviter à reprendre certaines questions controversées d'accentuation, de métrique et de rythmique. C'est avec plaisir que j'ai pris connaissance d'un projet de *métrique latine* auquel travaille M. M. Lenchantin de Gubernatis, bien préparé à une mise au point dans ce domaine par ses belles études sur l'accent latin. M. Fr. di Capua, dont M. Nicolau a présenté dans cette Revue un ouvrage sur le rythme de la prose chez saint Augustin, prépare un travail plus ample sur *le rythme de la prose latine* en général. M. Nicolau lui-même a déjà avancé sa thèse de doctorat sur *la versification latine archaïque, avec une introduction générale sur les théories métriques des anciens*. Enfin, M. A. W. de Groot achève un travail sur *les procédés d'art formels* de la langue latine, avec études connexes sur *la césure, le vers saturnien* et *la technique du vers de Virgile* comparé à celui d'Ennius.

— Mgr Jos. Schrijnen me signale qu'un de ses élèves prépare un travail sur *les jeux de mots chez Plaute*.

— M. J. D. Craig m'écrit que Miss Fl. Calvert, graduate de l'Université de Sheffield, vient en France pour étudier *l'influence de la poésie latine de l'empire sur la littérature française* du XIX^e^ siècle.

— En même temps qu'à sa Métrique, M. Lenchantin de Guberna-

TIS travaille à une édition des *fragments de Livius Andronicus*; M. C. J. FORDYCE, fellow of Jesus College, Oxford, prépare une édition des *Controverses* de Sénèque.

— La Section de philologie classique du Centro de estudios historicos de Madrid, dont j'ai parlé ci-dessus, se propose d'une part d'encourager les études de toponymie, d'autre part d'organiser une collection d'éditions classiques ; enfin, elle projette la publication d'un *lexique des Lettres de Cicéron*.

— M. G. BONFANTE, attaché à cette Section de philologie classique, signale, au cours d'un article de l'*Archivio glottologico italiano* (1933), qu'il prépare une étude sur *la place du verbe en indo-européen ;* il se propose en même temps de reprendre le travail de M. Bourciez sur *les mots vulgaires dans Horace*, tandis que Mme BONFANTE poursuit ses études sur *le vocabulaire de César*.

— En Italie, M. N. BENAZZI inaugure une Collection, *Il pensiero antico* (Vallardi, Milan), qui comprendra des petits volumes de vulgarisation scientifique, destinés à illustrer la pensée du monde gréco-romain par l'étude des auteurs païens et chrétiens les plus représentatifs et des « valeurs spirituelles » de l'antiquité.

— L'Université catholique du Sacré-Cœur de Milan annonce dans un récent article de la Revue *Aevum* (1932, p. 201-204) un projet de publication de textes médiévaux, philosophiques, historiques, juridiques, littéraires, sous le titre de *Orbis romanus*.

— En France, M. LABORDERIE, professeur au lycée de Bordeaux, répondant à une suggestion présentée ici même (t. VI, 1928, p. 262-263), a entrepris comme thèse de doctorat une étude d'ensemble sur *le datif latin* et ses substituts syntaxiques.

— M. J.-R. PALANQUE, maître de conférences à la Faculté des lettres de Montpellier, en même temps qu'il achève sa thèse sur *la préfecture du prétoire au IVe siècle*, a été amené par l'étude de saint Ambroise à envisager l'histoire des mots *nepos*, *neptis* dans leurs différentes acceptions, et se propose de provoquer sur ce point l'avis des grammairiens.

— Mlle GUILLEMIN a inauguré l'étude d'ensemble qu'elle prépare sur *le public et la vie littéraire à Rome* par un premier article relatif à l'époque cicéronienne.

— M. J. ROUAULT, nouveau membre de notre Société, vient de présenter pour le diplôme de l'École des hautes études un très volumineux mémoire qui constitue une première contribution à l'*histoire de la poésie néo-latine en France* au XVIe siècle. Il annonce son intention de pour-

suivre cette étude, s'attachant d'abord à déblayer le terrain dans un domaine qui est à peine exploré.

— M. Nicolau, historien du droit autant que philologue, qui vient de soutenir très brillamment sa thèse de doctorat à la Faculté de droit avec une étude sur *la causa liberalis et le procès de liberté dans les législations anciennes*, prépare un autre travail, de portée plus générale, sur *la technique et la méthode dans les études de droit romain*. Enfin, suivant une indication présentée par lui-même au cours d'un compte-rendu (cf. cette *Revue*, t. IX, p. 397) et relevée par moi dans une Chronique précédente (t. X, p. 311), M. Nicolau projette aussi, d'accord avec ses maîtres, une édition des *Institutes* de Gaius, dont on vient de découvrir de nouveaux fragments, et il a déjà pour cette entreprise tout un plan de travail méthodique, riche de vues nouvelles.

— M. Nicolau encore m'a écrit pour attirer mon attention sur la question, plusieurs fois soulevée dans cette Revue, d'une collaboration entre philologues et romanistes. L'idée mérite d'être accueillie avec faveur. Souvent les juristes, MM. Collinet, Giffard, Lévy-Bruhl, Le Bras, Noailles, m'ont suggéré d'organiser la liaison entre leur domaine et le nôtre. On se souvient que dès 1924 M. Lévy-Bruhl réclamait avec énergie cette collaboration dans une communication à notre Société (cf. cette *Revue*, t. II, p. 103-120). Dans un article publié en Belgique à la même date (*Bulletin de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique*, 1924, p. 12-27), M. G. Cornil faisait appel à ce qu'il appelait « une entr'aide juridico-philologique ». Un peu plus tard, en Allemagne, M. E. Kalinka, présentant des remarques à propos de la méthode de Beseler, donnait à son article le titre significatif de *Digestenkritik und Philologie* (*Zeitschr. für Rechtsgesch., Roman. Abteilung*, 1927, p. 319-354). Enfin, tout récemment, M. P. A. Delvaux, dans un article intitulé *Droit romain et culture latine* (*Bulletin des Alumni*, t. III, 1932, p. 241-268), a repris la question en demandant qu'on crée en Belgique un organisme susceptible d'établir la liaison indispensable entre l'étude du droit romain et la philologie. Il fait apparaître avec évidence comment, dans une littérature tout inspirée et imprégnée de droit, l'éditeur de textes, le grammairien, le simple lecteur ont sans cesse besoin d'un commentaire juridique ; M. Lévy-Bruhl avait montré d'autre part comment ce commentaire est incertain s'il n'est pas fondé sur une connaissance exacte et approfondie de la langue et des textes. Ne serait-il pas temps d'organiser chez nous la collaboration indispensable entre deux disciplines qui sans cesse et vainement font appel l'une à l'autre?

Telles sont les réflexions qui ont conduit récemment les romanistes de la Faculté de droit et plusieurs latinistes de la Faculté des lettres à se concerter pour envisager une liaison entre leurs enseignements et leurs

travaux. Je reviendrai dans une prochaine Chronique sur cette question importante. Je me borne pour aujourd'hui à signaler deux projets de travaux qui peuvent être considérés comme une première amorce de collaboration :

— M. P. Collinet prépare une *bibliographie du droit romain dans les auteurs extra-juridiques*, et demande qu'on lui signale les travaux peu connus qui auraient pu lui échapper. — M. G. Le Bras étudie le plan d'un *index des termes et expressions juridiques* qu'on peut relever chez les auteurs latins.

IV. — Suggestions de travaux.

Il n'est pas facile de trouver des sujets nouveaux touchant la période classique du latin. Dans une précédente Chronique (1932, p. 310), je signalais, d'après M. Constans, la nécessité de reprendre certaines questions touchant *la tradition de Salluste*. Le moment ne serait-il pas venu, me demandait M. Ernout au cours d'une conversation récente, de présenter dans une étude d'ensemble les résultats acquis par de nombreuses monographies parues dans ces dernières années et de mettre au point les données de problèmes qui attendent encore une solution? Tâche difficile, pour laquelle il faut être formé aux méthodes de l'histoire, de l'histoire littéraire, de la philologie et de la critique des textes, sans compter les questions de l'influence hellénique, de l'authenticité, etc.

— Dans le même ordre d'idées, M. Ernout encore, au cours d'un compte-rendu des *Prolegomena a Terenzio* de N. Terzaghi (*Revue de philologie*, 1933, p. 128), évoquait l'idée d'une autre grande monographie, « le livre d'ensemble qui reste à écrire sur Térence ».

— M. C. Marchesi, dans la *Rivista di filologia e d'istruzione classica* (1932, p. 485-496), réclame une nouvelle édition d'Arnobe. Un nouvel examen du manuscrit unique lui suggère des restitutions qui, pense-t-il, justifieraient une révision du travail des éditeurs avec une attitude plus conservatrice. J'ajoute que l'éditeur qui entreprendrait cette tâche aurait à s'inspirer des études critiques publiées récemment par G. Wiman dans *Svensk Arkiv för human. Avhandl.* (Göteborg, Eranos, 1931), et des comptes-rendus de Kroll (*Philol. Wochenschr.*, 1932, p. 360), Souter (*Class. Rev.*, 1932, p. 140), Petersen (*Class. Philol.*, 1932, p. 211), Brakman (*Museum*, t. XXXIX, p. 176).

— M. J.-R. Palanque m'écrit à propos de saint Ambroise : « Sa correspondance pose un grand nombre de problèmes d'ordre littéraire, historique ou théologique ; mais il serait désirable avant tout d'avoir un texte sûr de ses lettres : on est réduit jusqu'ici à l'édition bénédictine

du XVII^e siècle (reproduite dans la *Patrologie* de Migne) et à la traduction, du XVIII^e siècle, du P. Duranti de Bonrecueil. L'une et l'autre mériteraient d'être refaites. »

— M. A. DAIN, dans un compte-rendu présenté ici (1932, p. 515) de la publication faite par M. Devreesse d'un texte inédit de Pélage, note que l'éditeur a négligé l'examen de la langue, de la syntaxe et du style, et qu'il laisse ainsi à glaner au lecteur. Pélage ne s'embarrasse pas outre mesure des procédés de la rhétorique et de la stylistique, mais la passion qui anime tout l'ouvrage lui donne l'éloquence qui naît du fond même des choses, et qui est aussi un « style ». Il y a là une étude qui reste à faire : on devra pour la mener à bien ne pas négliger l'autre œuvre qui nous est restée de Pélage, la traduction d'une partie du V^e livre des *Vitae Patrum* (*P. L.*, LXXIII, 855-988).

— Si nous abordons le latin médiéval, nous avons depuis peu en langue française un guide qui non seulement nous conduit à travers les parties explorées du domaine, mais encore nous ouvre des voies nouvelles : c'est l'*Introduction à l'étude du latin médiéval*, de K. STRECKER, traduite par P. VAN DE WOESTIJNE, et publiée à Gand, 16, rue Longue-du-Marais. M. F. L. GANSHOF, dans la Préface qu'il a rédigée pour cette traduction, attire avec raison l'attention du lecteur sur les renseignements concernant le vocabulaire, la prosodie, l'orthographe, la morphologie, la syntaxe, et ajoute : « En parcourant ces pages, on appelle de tous ses vœux l'histoire de la langue latine au moyen âge qui nous manque si cruellement et que M. Strecker serait si bien à même d'écrire. » Puis il fait appel à tous ceux qui pourraient collaborer à cette tâche : « En vrai savant, l'auteur n'a eu garde d'omettre les lacunes, les « trous » existant dans notre information. Puissent les jeunes érudits aider à les combler. »

Voici, glanées au passage dans cet ouvrage, quelques indications dont les chercheurs de sujets pourront faire leur profit :

P. 17 : « Il n'est pas de latin médiéval unifié. Il en résulte que chaque auteur doit être étudié en particulier et que sa langue, son style et la recherche de ses modèles doivent faire l'objet d'un examen spécial. »

P. 17-18 : « Il n'y a pas de latin du moyen âge ; il ne peut donc être question d'un dictionnaire ou d'une grammaire du latin médiéval... » A défaut d'un dictionnaire général, on sait que l'Union académique internationale a décidé de composer un nouveau Du Cange qui, malheureusement, ne s'étendra que jusqu'à l'an 1000 et ne comprendra pas les noms propres. Quand ce dictionnaire aura paru, il nous manquera toujours un « dictionnaire de la langue si complexe des années postérieures à l'an 1000 ». — Sur ce point, il est utile de signaler le projet exposé dans notre *Revue* (1931, p. 222) par M. F. Lot, qui répond pour

une part au besoin signalé par M. Strecker, et qui est propre à orienter les travailleurs dans l'étude de cette période.

P. 30 : « La question de savoir comment on prononçait le latin au moyen âge n'a pas encore été étudiée à fond ; cette étude s'impose. » — M. Strecker renvoie sur ce point à un article de M. Jellinek ; il pouvait aussi signaler l'ouvrage de M. Ch. Beaulieux, dont un chapitre a paru dans notre *Revue*, t. V, 1927, p. 68 et suiv.

Ibid. : « L'orthographe des manuscrits devrait faire, elle aussi, l'objet d'une étude systématique ; elle a varié avec le temps, la nationalité des écrivains et des copistes, et des classifications bien établies, comme celle qu'a faite Traube pour les Espagnols et les Irlandais, donneraient des indications précieuses. »

P. 38 : « C'est l'école qui a initié les auteurs du moyen âge à la littérature et aux procédés classiques ; il en résulte que l'élément formel a pris chez eux une importance capitale. Cette prédilection pour la forme, et même « le jeu de la forme », est une des caractéristiques les plus frappantes de la littérature médiévale » et des plus intéressantes à étudier.

P. 54-55 : « Il est regrettable que l'histoire de la littérature latine à la fin du moyen âge n'ait pas fait jusqu'à ce jour l'objet d'une étude approfondie... Il importerait d'entreprendre une étude d'ensemble sur la poésie et la prose des XII^e^, XIII^e^ et XIV^e^ siècles, basée sur une connaissance approfondie des manuscrits et contenant un exposé aussi complet que possible de la tradition. » — Le travail projeté par M. Rouault (cf ci-dessus, p. 303) comportera nécessairement une étude, au moins préparatoire, de cette période.

P. 57 : « Les manuscrits recèlent encore quantité de textes inédits ; bon nombre de ceux qui ont été publiés à ce jour devraient être réédités selon de nouvelles méthodes... En particulier, en ce qui concerne la poésie lyrique profane, les recueils existants laissent beaucoup à désirer au point de vue critique ; de nouvelles éditions s'imposent. » Et M. Strecker donne une abondante bibliographie qui aidera les travailleurs à établir le départ entre ce qui est fait et ce qui reste à faire. — Un article intéressant de M. B. L. Ullman, relatif à un projet d'édition de Vincent de Beauvais (*Speculum*, VIII, p. 312-326), donnera une idée de la méthode et des précautions à envisager dans la publication de ces textes.

Ces quelques glanures donnent une idée de la richesse de vues de ce livre. On ne manquera pas du reste de compléter les indications qu'il fournit en se reportant à celles que j'ai présentées dans des Chroniques antérieures, en particulier d'après E. Faral et P. Lehmann (cf. cette *Revue*, t. V, p. 126 et suiv. ; t. VI, p. 29).

J. Marouzeau.